

Numéro 51

12, rue de Louvois (2ème étage) 75002 Paris tél : 01.40.15.51.70/71 fax : 01.40.15.51.77
mail : snmh.cqt@culture.gouv.fr / site internet : www.cqt-culture.fr



La crise c'est eux, la solution c'est nous !

Début 2008, peu avant que notre ministre de l'économie affirme: *«le gros de la crise est derrière nous»*, un **rapport de la Banque des Règlements Internationaux**, une noble institution regroupant les représentants des banques centrales, qu'on ne pourrait en rien suspecter de proximité avec la CGT, livrait son analyse sur une situation économique dans laquelle *« La part des profits est inhabituellement élevée (et la part des salaires inhabituellement basse). En fait, l'amplitude de cette évolution et l'éventail des pays concernés n'ont pas de précédent dans les quarante-cinq dernières années »* A la même époque, **Alan Greenspan, ancien directeur de la Réserve Fédérale américaine (Fed)** également peu réceptif aux revendications sociales, livrait ses inquiétudes au Financial Times : *« la part des salaires dans la valeur ajoutée est historiquement basse, à l'inverse d'une productivité qui ne cesse de s'améliorer, ce découplage entre faibles progressions salariales et profits historiques des entreprises fait craindre (...) une montée du ressentiment, aux Etats-Unis comme ailleurs, contre le capitalisme et le marché »*.

Toujours en 2008, selon l'**Institut de Relation Internationales et Stratégiques (IRIS)**, l'augmentation des dépenses militaires des Etats-Unis (80 milliards de dollars) aurait pu à elle seule :

- assurer l'approvisionnement en eau potable pour les 6 milliards d'être humains
- éradiquer la faim dans le monde
- garantir pour chaque individu sur cette planète l'accès à un système de soins
- éradiquer les maladies endémiques
- garantir pour chaque individu sur cette planète l'accès à un système d'éducation.

La crise systémique du capitalisme ne change en rien la principale réalité économique actuelle : plus que jamais les moyens existent pour assurer la réponse solidaire aux besoins des peuples sur l'ensemble de la planète.

Malheureusement, **avril 2009, le sommet du G20 qui reconnaissait l'ampleur inédite de la crise et qui préconisait un « nouvel ordre mondial » n'aura pas été à la hauteur des enjeux.** Il n'aura su faire que les gros yeux aux paradis fiscaux, aux rémunérations des banquiers et renforcer le rôle de quelques institutions économiques et financières responsables de la situation actuelle (FMI, OCDE, OMC).

Dès le lendemain la CGT déclarait: *« ce sommet a totalement ignoré les questions sociales et minimisé la place des questions environnementales et énergétiques. Le Bureau International du Travail n'a même pas été invité aux discussions alors que le FMI, l'OMC, et Comité de Bâle qui réunit les banquiers centraux ont été largement associés aux décisions. Se comporter ainsi c'est vouloir ignorer que le principal problème de la mondialisation actuelle réside dans la mise en concurrence, sans règles, des travailleurs à l'échelon du monde. Le sommet n'a pas donné lieu à une « refonte du capitalisme » mais à une tentative pour le rendre plus soutenable aux yeux des peuples qui continueront à souffrir de la montée des inégalités. »*

Face aux multiples fermetures d'usines, aux faillites en chaîne des entreprises, aux pratiques de certains patrons voyous qui profitent de la crise pour délocaliser, aux suppressions massives d'emplois tant dans le secteur privé que dans le public, au gouvernement qui reste sourd aux légitimes revendications des salariés et qui continue dans la voie de la dérèglement à outrance, à la casse de toutes protections sociales et collectives, une seule réponse s'impose: l'appropriation par les salariés de tous ces enjeux économiques et sociaux, par l'instauration d'un rapport de force tant au niveau national qu'international pour la conquête de nouvelles normes sociales en matière de droit du travail comme en matière de service public.

**ALORS PLUS QUE JAMAIS
TOUS ENSEMBLE LE 1^{er} MAI**

Communiqué des organisations syndicales de la Fonction Publique 1er Mai nouveau temps fort de mobilisation



Dans le prolongement des puissantes journées d'action des 29 janvier et 19 mars, **les organisations syndicales de la Fonction Publique s'inscrivent pleinement dans l'appel interprofessionnel du 30 mars « à faire du 1er mai un nouveau temps fort de mobilisation pour peser sur le gouvernement et le patronat » et dans les mobilisations communes en cours.**

Elles soulignent que pour la Fonction publique, le gouvernement persiste à refuser d'ouvrir de véritables négociations sur les demandes formulées par l'ensemble des organisations syndicales concernant les salaires, l'emploi public et les missions.

Elles constatent au contraire la poursuite de la politique régressive du gouvernement, encouragé par le patronat, dans un contexte de crise qui appelle plus et mieux de service public tant pour les usagers que pour les personnels.

En cohérence avec l'appel interprofessionnel, elles appellent donc les syndicats et les personnels :

- > **à construire dès maintenant la journée de mobilisation du 1er mai**, en poursuivant et amplifiant les mobilisations en cours auxquelles elles apportent leur soutien.
- > à impulser des mobilisations sous des formes diversifiées, dans tous les territoires, en articulation avec les initiatives interprofessionnelles afin d'organiser les solidarités (motions, pétitions, rassemblements, manifestations, interpellations des préfets et des parlementaires,...).

Avec les personnels, elles continuent d'exiger :

- > L'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois et un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009,
- > Le retrait des articles relatifs à « l'accompagnement financier des mobilités », au « bénéfice de la réorientation professionnelle », à la « généralisation du cumul d'emplois à temps non complet » et au « remplacement et intérim » du projet de loi relatif à la mobilité
- > Le retrait de projets porteurs de lourds reculs pour la population et les personnels, et qui se traduisent notamment par des délocalisations et des fermetures massives de services de proximité, et l'aggravation des conditions de travail,

Avec les personnels, elles demandent l'ouverture de négociations portant sur :

- > L'augmentation significative de la valeur du point et la réévaluation de l'ensemble de la grille indiciaire pour améliorer la carrière des agents,
- > Les moyens nécessaires à la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité imposée aux services de l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements hospitaliers.

Face à la révision générale des politiques publiques (RGPP), elles rappellent leur détermination pour le développement de services publics de qualité, dotés de tous les moyens nécessaires pour répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité.

Période on ne peut plus décisive pour les établissements publics

Les établissements publics sont, eux aussi, sous le feu nourri de la RGPP

Qui se souvient encore des propos du cabinet de Christine Albanel affirmant début 2008 que les établissements publics seraient épargnés par la RGPP ? Cet engagement de la Ministre, comme d'autres, a fait long feu !

De fait, dès juin 2008 (3ème séance du CMPP), le Président de la République et son Premier ministre ont décidé

d'étendre à tous les établissements publics, sans exception, la règle scélérate du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux. En septembre, Christine Albanel, pour ne pas être en reste, prit la responsabilité de mettre nombre d'établissements publics au pain sec. Le budget triennal – 2009-2011 – du ministère de la Culture prévoit en effet de tailler à la serpe dans les subventions allouées par l'Etat aux établissements publics culturels pour charge de service public : des moyens en moins et d'autres nouvelles suppressions d'emplois !

Mettre à mal les établissements publics, c'est toucher au cœur de le ministère lui-même

La CGT-Culture n'a jamais varié dans son opposition à la multiplication dogmatique des établissements publics. De la même façon, nous avons dénoncé la « balkanisation » du ministère en un kyrielle d'entités prétendument autonomes, et donc soi-disant plus « modernes » et efficaces, mais, en vérité, toujours plus dépendantes du credo libéral : « la culture n'est pas une marchandise comme les autres, c'est donc une marchandise !

... Les établissements publics culturels doivent accroître leurs ressources propres et s'autofinancer ». Quelques chiffres clés suffisent à montrer combien une décennie de politique libérale a profondément bouleversé le paysage ministériel. Rappelons-le : le ministère de la Culture compte aujourd'hui 80 opérateurs (EPA, EPIC, Associations). Ces 80 établissements rassemblent les 3/4 des personnels et consomment plus de la moitié des moyens budgétaires du ministère de la Culture. Notre ministère, bien plus encore que d'autres, est donc marqué

par la part et l'influence croissantes des établissements publics.

Dans ces conditions, s'en prendre aux moyens budgétaires et à l'emploi des établissements publics comme le font Madame Albanel et le gouvernement auquel elle appartient, c'est mettre délibérément en péril le ministère de la Culture, ses capacités d'action et son devenir.

Tour de vis budgétaire : les EPA bientôt sous la ligne de flottaison

Et en l'occurrence, Christine Albanel et ses amis n'y vont pas de main morte. Jugeons-en plutôt : à ce rythme là, les établissements publics pourraient perdre globalement plusieurs centaines d'emplois d'ici 2011 sous l'effet conjugué du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux et de l'impossibilité progressive de « budgéter » tous les postes prévus qui leur sont attribués (dans leur plafond d'emplois). On sait par ailleurs de sources sûres (les conseils d'administration, les CTP...) que plusieurs établissements et non des moindres, le Centre Pompidou, le Louvre, la BNF, entre autres, sont déjà en grande difficulté financière et seront sous la ligne de flottaison dès l'année prochaine si Bercy et la rue de Valois ne desserrent pas l'étau budgétaire.

Menaces sur l'emploi, missions amputées, service public culturel en danger

De l'aveu même de nombre de responsables d'EPA et/ou de gestionnaires de personnels, la situation de l'emploi,

avant même ces toute dernières attaques gouvernementales contre l'emploi public, était déjà très tendue. En clair, on ne compte plus les opérateurs - musées, Bibliothèque nationale de France, écoles d'architecture, écoles d'art, conservatoires de musique, de danse, d'art dramatique etc. - frappés par un déficit cruel d'effectifs et qui ont, de ce fait, toutes les peines du monde, depuis plusieurs années déjà, à accomplir convenablement ce pour quoi ils ont été fondés. Enseignement, soutien à la création, conservation et mise en valeur du patrimoine national

et des collections, politique du livre et de la lecture, accueil et développement des publics... : la pénurie d'emplois gangrène toutes ces missions fondamentales du ministère. Quid alors, dans ce marasme ambiant, de la démocratie culturelle voulue par André Malraux à la création du ministère de la Culture en 1959 ?!

Augmenter encore les ressources propres, miser tant et plus sur le mécénat d'entreprises : cherchez l'erreur

On le sait bien, pour briser les reins du service public, le pouvoir ne manque pas d'idées. Et qu'a-t-il donc trouvé pour combler le trou creusé par la baisse des subventions publiques et tenter de masquer le désengagements de l'Etat ? Les établissements publics sont « invités » à augmenter encore la part de leurs ressources propres et à accélérer le mouvement sur le mécénat. Les mêmes qui, sous l'impulsion du Président Sarkozy, prônent l'extension des dispositifs de gratuité, enjoignent donc les opérateurs à augmenter les tarifs du droit d'entrée (l'une des principales ressources des établissements accueillant du public). Quant à la course effrénée au mécénat, le gouvernement et le ministère sont probablement mal informés. Il se

trouve en effet que la crise internationale ne s'est pas arrêtée aux frontières de notre beau pays et que les grands groupes pourvoyeurs du mécénat culturel, dans la tempête, affaillent les voiles les uns après les autres. Ainsi, l'Admical (l'Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial) indique que la plupart des entreprises revoient leur budget « culturel » à la baisse de 5 à 10% quand ce n'est pas qu'elles modifient totalement leurs plans mécénat pour se tourner vers les actions d'utilité sociale. A titre d'exemple, le groupe Natexis (mécène des globes de Coronelli) vient de licencier son équipe en charge du mécénat !

En vérité, cette politique qui consiste à transformer les établissements en PME et à les mettre en concurrence entre eux pour lever des fonds privés n'a aucun avenir. C'est une politique dogmatique et à courte vue qui risque

de faire voler en éclats un réseau culturel public précieux et irremplaçable auquel la population et le public dans sa diversité sont très attachés. Nous ne les laisserons pas faire !

Restructurer, délocaliser, filialiser, externaliser : des armes redoutables dans les mains des casseurs

Quand ils ont tout essayé, forcément en vain, en matière de taux de rentabilité et de rendement des ressources

propres, nos dirigeants décident de passer aux étapes suivantes. **Il en va ainsi de la récente restructuration du Centre des Monuments Nationaux synonyme de rupture brutale avec les équilibres fragiles de l'établissement.**

La décision arbitraire, absurde et injuste de délocaliser l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives à Reims est pour l'instant maintenue en dépit de la lutte des personnels et des protestations de la profession toute entière et de la communauté scientifique. En ce qui concerne la filialisation des activités commerciales de la Réunion des Musées Nationaux, la Ministre de la Culture persiste et signe. Elle est incapable d'apporter la preuve de la pertinence politique, économique et juridique d'un tel choix mais...ce n'est pas vraiment son problème. Pour couronner le tout, de nouvelles vagues d'externalisation-privatisation nous pendent au nez : cette option – mise actuellement à l'étude par le ministère – pourrait être en effet très tentante pour des établissements (les musées notamment) en mal d'emplois publics. Une fois encore, toutes ces mesures parfaitement toxiques n'ont qu'un

seul but : faire des coupes claires et assassines dans les budgets pourtant indispensables au service public culturel. Mais chacun sait bien pourtant, par ailleurs, que l'externalisation est bien plus coûteuse que l'emploi public : là encore, cherchez l'erreur !

Tutelle renforcée sur les établissements publics : le reniement ministériel

Que n'a-t-on entendu de la bouche de la Ministre quand il fut question de nous vendre à grands renforts de « communication » la fameuse RGPP. La RGPP, l'idéale boîte à outils de la « modernisation » de l'Etat. La RGPP, le passage obligé d'une Fonction publique « rénovée », « renforcée », « optimisée ». La RGPP, ou la dynamique RH (pour ressources humaines) d'une Fonction publique « performante » et « proactive ». La RGPP, le meilleur chemin pour parvenir à la « mutualisation » nouvelle des moyens et à l'exercice d'une tutelle ministérielle renforcée sur les établissements publics (les 80 opérateurs). Tout ce verbiage imbuvable n'a pas résisté longtemps à l'épreuve des faits. Sans surprise, l'immense majorité des agents rejettent la RGPP et son cortège de mesures de démantèlement. Ils demandent son retrait pur et simple et se battent pour cela depuis près de 15 mois à la Culture. Personne aujourd'hui ne croit plus non plus ni à la volonté ni à la capacité de Christine Albanel d'exercer une tutelle sur les établissements publics. Le « projet » politique de la Ministre et de ses collaborateurs se résume ainsi : abandonner les E.P non pas à leur « moderne » autonomie mais à leurs contingences économiques et sociales de plus en plus lourdes et complexes.

Quand le gouvernement en rajoute une louche

Comme si la situation des établissements publics n'était pas déjà suffisamment compliquée, nous venons d'apprendre que le gouvernement, par la voie de l'inénarrable Eric Woerth, entend mettre un peu plus les établissements publics sous pression. Alors que l'Inspection Générale des Finances vient de rendre un rapport très inquiétant sur la BNF, le Centre Pompidou et le Louvre devraient également faire l'objet d'un audit, confié celui-ci à des officines privées. On imagine aisément la feuille de route des cabinets d'audit et le but de cette manœuvre gouvernementale...Le Centre Pompidou et le Louvre devront-ils renoncer à une partie de leur programme culturel ? Devront-ils fermer demain des salles au public, faisant ainsi un bond en arrière de plusieurs années ? Ces hypothèses sont hélas tout à fait plausibles !

Nous sommes confrontés à un empiement de mesures nocives dont le dénominateur commun tient à des conceptions ultralibérales éculées mais néanmoins dangereuses. Avec le Président Sarkozy, ils disent « rupture » quand il est question de casse et de dislocation. Comment ne pas voir que cette politique est économiquement inepte ? Destabiliser les établissements publics et leur réseau, c'est en effet se priver de façon stupide, à l'heure où la récession se propage, d'un puissant levier de développement économique (pensons aux dizaines de milliers d'emplois induits par l'existence et l'activité des établissements publics culturels).

Développement des ressources «propres» Le coup de poker du CMN

Le leit-motiv de l'établissement depuis des années est de sans cesse de développer ses ressources propres à tout va, à tout crin.

Le droit d'entrée ne cesse d'augmenter, on cherche également l'augmentation de la fréquentation, les locations domaniales, le mécénat...autant de leviers qui laissent pourtant place au débat.

La **fréquentation**, oui, cela fait par-

tie des missions de l'établissement. Que les Français puissent s'approprier leur Patrimoine est une bonne chose, les Français comme n'importe quel citoyen du monde d'ailleurs de passage dans nos contrées. On le voit néanmoins, la Culture a un prix... alors sa fréquentation...à moins que celle-ci soit accès sur les gros monuments que certains ont tendance à considérer comme de vulgaires tiroirs-caisse (quels programmes cul-

turels proposés), parfois à l'encontre des règles de sécurité (des consignes jusqu'à peu étaient données pour fermer les yeux sur la limitation du nombre de visiteurs). Et puis, il y a des petits monuments oubliés pour ne pas dire abandonnés : **l'abbaye de Charoux** (dont l'accueil ressemble à un chantier d'après un rapport CHS), le **château de Chareil-Citrat** (fermé 9 mois sur 12 !), le **monastère de Saorge** (est-il encore ouvert à la vi-

site ou n'est-ce qu'une association à destination d'écrivains, on ne sait plus vraiment si ce n'est que l'on a fait disparaître le dernier poste de titulaire sur place...).

L'augmentation des **droits d'entrée** alors que les salaires eux stagnent, baissent plutôt puisque l'inflation elle ne cesse d'augmenter. C'est donc un accès à la Culture plus cher et plus inaccessible que l'on propose à une époque où les Français ne cessent de s'appauvrir. C'est vrai, il y a depuis peu une **nouvelle gratuité pour les 18-25 ans**. Une décision sans que le bilan de l'expérimentation de six mois sur quelques musées et monuments n'ait été communiqué... On sait tout de même qu'elle a augmenté la fréquentation (+20% au musée Gomet, +74% aux Arts et métiers...). Si la gratuité attire en effet les 18-25 ans, elle attire également toutes les catégories populaires... Sauf que la gratuité complète aurait coûté 200 millions d'euros alors que cette gratuité partielle est estimée à 28 millions. 28 millions quand même, à l'époque où les établissements publics doivent vivre sur leurs ressources propres. Allez comprendre la politique menée... moi j'y perd mon latin...

Et une fois que les visiteurs ont franchi le seuil de nos monuments, il est impératif qu'ils partent avec un joli souvenir. Cela se traduit en conseil d'administration (et très certainement dans bien d'autres réunions auxquelles la CGT n'est pas conviée) par un **panier moyen** qu'il faut faire grossir. Espérons que les **comptoirs de vente** ne seront pas le réceptacle de la gadgétisation de la Culture mais garderont des produits de qualité notamment via les **Editions du Patrimoine**.

Ah les **locations domaniales**... je pense que cela nous laisse présager de « belles » surprises à venir. Encore en mémoire, même si cela ne s'est pas concrétisé, l'installation du restaurant-paillettes de La Bodega de l'inénarrable Bernard Laporte au **domaine national de Saint-Cloud**. Les châteaux de la Loire sont très prisés par les Chinois pour y organiser leurs mariages, est-ce que le **château d'Azay-le-Rideau** saura résister à l'argent facile ? Après tout, Madame Lemesle nous concocte bien un restaurant de luxe à l'**hôtel de Sully** (ah ça fallait pas s'attendre à une cantine, un local de jour ou à plus de place pour les bureaux qui en

manque cruellement) ou bien à l'**antichambre de la duchesse** que certains privilégiés pourront s'approprier pour quelques heures.

Sur le **mécénat**, autant bien profiter des 5 millions de Vellux pour la **Sainte-Chapelle** car cela, en temps de crise, risque aussi de se faire rare...

Alors, ils le savent bien nos dirigeants, nos têtes pensantes qui sauront trouver les solutions. L'Etat coûte cher, et la Culture aussi avec ses moins 1% au budget l'Etat. Tout le monde est sommé de chercher de l'argent pour in fine ne plus en recevoir de l'Etat. Les temps deviennent durs. Y compris pour le Louvre, Versailles... Et le CMN entre dans cette danse où déjà d'autres ont trinqué mais comme on



est les plus beaux, les plus forts et les plus intelligents on ne connaîtra pas les mêmes déboires.

Donc trouver de l'argent. Encore et toujours. Bon avec la maîtrise d'ouvrage, on avait su en trouver. Souvenez-vous le fameux financement pérenne : la **taxe sur les droits de mutations** et qui aura duré en tout et pour tout un an ! Ah ça, on n'a pas de pétrole mais on a des idées. Domage qu'elles s'épuisent plus rapidement que des forages.

Mais bon, c'était en d'autres temps. Des temps obscurs où l'on ne savait pas faire. Alors que maintenant on a le savoir-faire et le faire-savoir (quoique certains disent que c'est le dernier qui prime sur le premier...allez savoir).

Alors, réfléchissons, en ces temps de crise où les riches ne voudront plus donner d'argent, où les salariés et retraités n'auront plus les moyens de venir dans les monuments et/ou de raquer dans les comptoirs de vente, où

peut-on bien trouver de l'argent...?

Mais c'est bien sûr ! Bingo ! Eurêka ! Pourquoi ne pas aller piquer du fric à ceux qui n'en ont plus ? Prendre la tune à ceux qui jouent car désespérer de ne pas gagner leur vie dépendent le peu qu'ils ont en priant pour un miracle ? **Avoir un peu de bénéf sur ceux qui misent au poker : voilà l'idée lumineuse ! C'est ainsi que le 5 mars dernier, Eric Woerth, annonçait la création à compter du 1^{er} janvier 2010 d'une taxe sur le poker en ligne (15% de 1,8% des mises du poker en ligne) désormais ouverts à la concurrence, dont le produit sera, pour une part, directement affecté au CMN.** Et tant pis si par la suite ils connaîtront l'enfer d'avoir tout perdu... et peut-être d'y entraîner une famille avec... Tant pis pour les rabats joie qui combattent ces jeux qui entraînent de véritables addictions. L'idée traînait d'ailleurs dans le projet d'établissement diffusé par Mme Lemesle. Elle nous avait pourtant affirmé que ça ne risquait pas d'arriver... **Dans ce même projet d'établissement, on peut lire l'idée que la subvention du ministère de la Culture pourrait disparaître à l'orée de 2015.** Il va donc falloir en trouver des pépètes. Il va falloir être imaginatif... ou bien piquer les idées de nos voisins... et pourquoi pas des Américains et plus précisément des états de Californie et de New-York qui se trouvent au bord de la faillite et qui envisagent de légaliser et de taxer la marijuana. Après l'argent à se faire sur le jeu, de l'argent sur le dos de la drogue...après tout, en ces temps de crise, on va pas faire les difficiles et l'argent n'ayant pas d'odeur... Par contre, on peut faire une croix sur une taxe sur les milliards d'euros blanchis tous les ans dans les paradis fiscaux....cela aurait pu être dans l'air du temps mais depuis quelques mois et surtout quelques semaines, ça serait des plus mal venus. Le tabac semble déjà saturé de taxes quant à l'alcool son avenir est trop aléatoire (toléré, interdit...). Nous continuerons nos investigations pour aider le CMN à toujours trouvé plus d'argent, une piste est déjà proposée, d'autres sont d'ores et déjà écartées...Et pourquoi pas lancer une boîte à idées, et pour stimuler toutes les bonnes volontés, le lauréat à ce concours aura pour gain une voiture aux fières couleurs du Centre des monuments nationaux.

Conseil d'Administration du 18 février

En pleine tourmente: un C.A. façon colonie de vacances

Christophe Vallet en avait rêvé, Isabelle Lemesle l'a fait : déconcentrer un conseil d'administration dans un monument. Mieux, sur trois conseils d'administration que Mme Lemesle, présidente du CMN, a eu l'honneur de présider, deux se sont tenus sur des monuments. Celui du 11 décembre à Vincennes et celui-ci à Angers.

Certes, à ces chers notables que sont les représentants des ministères des finances, de la culture, du conseil d'Etat et autres sénateurs, j'en passe et des meilleurs, cela permet de matérialiser ce sur quoi ils sont amenés à se prononcer : budget de l'établissement, subventions, politique tarifaire...et peut-être, souhaitons-le, de mieux appréhender le Centre des monuments nationaux que certains avouent méconnaître...

Certes, cette déconcentration peut être louable... Mais trop c'est trop ! Premier conseil d'administration (CA) du 28 novembre expédié sans même que tous les documents joints au dossier ne soient consultés ! Deuxième CA à Vincennes : pour ne pas faire attendre l'ABF qui faisait une visite du chantier de restauration de la Sainte-Chapelle, hop-hop-hop, on réduit les débats ! Et là, à Angers, on monte encore un cran au-dessus : « en voiture Simone » et tout le monde prend le train à la gare Montparnasse, on arrive au château pour une visite des lieux incendiés le 10 janvier, démonstration de vol de hibou – oups du grand-duc – fait par l'administrateur en personne et repas gastronomique histoire de bien faire avaler à chacun la réforme du Centre des monuments nationaux... Et là encore, tous les points à l'ordre du jour n'auront pas pu être discutés au fond des choses. Et tant pis pour les grincheux (après tout il n'y a que la CGT qui comme d'habitude proteste), on ne peut pas tout faire : amuser la galerie et travailler sérieusement les dossiers, il faut choisir ! Et puis, ne nous voilons pas la face, face aux inquiétudes des agents, aux assemblées générales des personnels de l'hôtel de Sully qui rencontraient un vif succès, l'éloignement évitait une jacquerie en plein conseil. Espérons qu'il n'y aura pas de répressions pour les insurgés, comme le fit Thiers aux communards de 1871,

auquel cas la CGT saura être là.

Réorganisation du Centre des Monuments Nationaux

Voici la déclaration liminaire du SNMH-CGT lue au conseil :

Madame la Présidente,
A peine 10 mois après votre nomination, vous avez souhaité marquer de votre empreinte et de façon indélébile le Centre des Monuments Nationaux. Faut-il encore le rappeler, sans aucune lettre de mission, ni même de projet d'établissement. Cette réforme que vous êtes seule à porter, vous l'aurez menée de manière brutale, au mépris de toutes les catégories de personnel. C'est en effet sans aucune information préalable, que vous avez mis la réorganisation de l'établissement à l'ordre du jour, pour avis, au CTP en date du 25 novembre. Il aura fallu que la CGT occupe le 19 novembre votre bureau durant près de 3 heures pour qu'enfin un début de dialogue s'instaure. Est-ce par pur esprit de provocation, que vous avez décidé de convoquer un nouveau CTP le 8 décembre, soit seulement trois semaines plus tard ? Il aura encore fallu toute la détermination des organisations syndicales pour vous empêcher de passer en force. Depuis fin décembre, une dizaine de réunions se sont succédées pour aboutir à un CTP ce 12 février et au Conseil d'Administration de ce jour.

La CGT a proposé des alternatives cohérentes et construites à votre projet, avec des propositions d'organigramme détaillé. Vous n'avez pas souhaité, pour l'essentiel, en tenir compte. Malgré les quelques évolutions consenties par l'administration en CTP, vos orientations n'ont guère changé. La CGT continuera à travailler et à s'opposer à votre vision et à vos orientations des plus néfastes pour le CMN et ses personnels. La CGT réaffirme, une fois de plus, sa totale opposition à :

- *La création d'une direction aux relations extérieures chargée de pratiquer le lobbying envers les élus et les entreprises ;*
- *La création d'une direction du développement économique destinée à accroître les ressources propres à*

outrance, au mépris des missions de service public culturel ;

- *La scission des éditions et de la diffusion qui aboutirai, à n'en pas douter, à la prépondérance des produits de négoce plus rentables, aux dépens d'une librairie de qualité sensée être la continuité de la visite qui participe à la mission de diffusion des connaissances ;*
- *L'éclatement du département des affaires domaniales, au sein de deux directions différentes, au non d'une prétendue recherche d'une meilleure expertise juridique ;*
- *Par ailleurs nous avons exprimé nos pires craintes quant à l'organisation et la mise en place de la nouvelle direction de la maîtrise d'ouvrage.*

Madame la Présidente, avez-vous pris toute la mesure des coûts induits et des conséquences de votre réforme. Vous avez réussi le tour de force de faire l'unanimité contre vous. Sans l'adhésion des personnels votre projet est voué à l'échec.

La CGT s'adresse solennellement à vous, Administrateurs du CMN. Au moment de vous prononcer, prenez bien toute la mesure de la crise grave et sans précédent que traverse actuellement l'établissement à tous les niveaux.

Vote

Pour : administration

Contre : 2 CGT 1 CFTD

Points pour information : transactions 2008, prise à bail 2008, bilan du projet d'établissement

Ces points furent à peine évoqués puisque l'horaire du train de retour approchant, il fallait bien que ce conseil d'administration arrive à son terme.

Le CMN Va t-il s'échouer sur les récifs de la réorganisation ?

Avis de tempête sur le CMN. Alors que le Comité Technique Paritaire et le Conseil d'Administration des 12 et 18 février dernier entérinaient la nouvelle organisation de l'établissement voulue par Isabelle Lemesle, malgré la forte opposition des personnels et de l'intersyndicale, la CGT parvenait à arracher à la Présidente, la communication, avant publication officielle, de l'ensemble des fiches de postes (179 au total) impactées par la « réforme ». Mme Lemesle s'est ainsi engagée à transmettre, non seulement aux organisations syndicales, mais aussi et surtout aux élus des CCP (Commissions Consultatives Paritaires) et des CTP, les projets d'avis de vacance, afin que la réorganisation des services concernés et les éventuels redéploiements de personnel, soient plus limpides que les eaux de la Mer du Sud. Dans la même idée, une CCP plénière (réunissant les représentants des quatre groupes d'emplois) doit se tenir fin avril afin de que les évolutions de missions et les éventuels changements de groupe se fassent dans la un souci de transparence et d'équité.

Pour une fois, on ne pourra pas dire qu'Isabelle Lemesle n'a pas tenu ses engagements, au contraire, il semble même qu'elle prenne un malin plaisir à faire du zèle ! Pas de gaité de cœur, vous vous en doutez bien, mais parce qu'il faut faire vite, avancer à toute vapeur, contre vents et marée ! Méthode par plusieurs fois éprouvée, aux plus hauts niveaux de l'État, qui consiste à prendre tout le monde de vitesse, les organisations syndicales en particulier. C'est la méthode du grand amiral Sarkozy appliquée au CMN !

Ainsi, depuis la mi-mars, nous sommes quasi quotidiennement abreuvés, pour ne pas dire inondés, de fiches de poste. Ce tsunami administratif ayant atteint son paroxysme

entre le 25 et le 27 mars dernier, où en trois jours, nous avons été littéralement submergés par au moins une centaine de fiches de poste ! Avec un délai de 48 heures, étendu à 7 jours suite à l'intervention de la CGT, pour y répondre et émettre nos « remarques » ! Inutile de dire qu'avec de telles conditions météo, notre frêle esquif syndical a eu le plus grand mal à maintenir le cap. Mais malgré les difficultés, les courants et les vents contraires, nous n'avons eu de cesse de recueillir et de relayer les questionnements des agents du siège auprès de l'administration. Nous avons posé des

de nombreuses incohérences tant sur la forme que sur le (haut) fond. Ainsi, nous avons mis en évidence des ambiguïtés quant à la délimitation, la répartition des missions et du rôle de chacun, notamment concernant les postes de directeurs et de chefs de départements. On observe de nombreux doublons, des missions qui se chevauchent ainsi que, dans certains cas, l'absence d'une autorité hiérarchique clairement définie. A terme, cette situation risque dangereusement de générer des tensions, voir des conflits au sein de l'équipage, de perturber les services et de déstabiliser durablement l'établissement.

Mme Lemesle avait promis que la réorganisation se ferait à effectif constant, sans changement de mission pour les agents, mais uniquement de rattachement hiérarchique. Du jour au lendemain, certains postes ont totalement disparus, les agents étant contraints de postuler dans un autre service ou bien de voir leurs missions et leur poste totalement modi-

fiés. Plusieurs personnes sont dans ce cas dans l'actuelle DDC (Direction du Développement Culturel). De même, certains départements, à l'image du DAD (Départements des Affaires Domaniales), voient leurs moyens réduits et leurs effectifs diminués à cause des redéploiements internes. Ainsi, les postes en question sont transférés d'autorité d'une direction à l'autre, l'agent devant se contenter de suivre le mouvement sans qu'on lui demande son avis; au risque d'être mis aux fers au fond de la cale.

Quant à la future DMO (Direction de la Maîtrise d'Ouvrage), il semble que l'administration ait le plus grand mal à recruter de nouveaux matelots. En effet, comment transférer 34 postes depuis les services de l'État (DRAC et SNT principalement) alors qu'ils fonctionnent eux même déjà en sous effectifs ? De plus, la réputation de



D'ores et déjà, nous avons pu relevé

notre capitaine n'étant plus à faire, personne ne souhaite s'embarquer dans cette galère ! Pour preuve lorsque deux éminentes personnalités du CMN se sont rendus au siège du SNT en février dernier pour y rencontrer les agents et tenter de les débaucher, ces derniers, dans un geste de mutinerie ultime, se sont immédiatement levés pour quitter la réunion, laissant seuls dans la salle nos deux marins d'eau douce ! Le CMN pourrait alors recourir à des recrutements externes

(à quel coût ?) ou pire, à l'externalisation des missions de maîtrise d'ouvrage auprès de cabinets d'architectes privés.

Le CMN sombrera-t-il corps et biens ? s'échouera-t-il sur les récifs de la réorganisation ? Finira-t-il par devenir un vaisseau fantôme hantant la mer des opérateurs du Ministère jusqu'à la fin des temps ? Face à la catastrophe, deux options s'offrent à nous : soit « les femmes et les enfants d'abord »

et pour ceux qui parviennent à embarquer sur le canot de sauvetage, l'illusion de s'en sortir. Mais au final, c'est le radeau de la Méduse qui attend les agents du siège. Ou bien adopter la coutume qui avait cours au 17^{ème} siècle sur les navires flibustiers : débarquer le capitaine, l'abandonner sur une île déserte et, pour le reste de l'équipage, tenter l'aventure ! A vous de choisir...

Troisième réunion sur l'observatoire de la précarité au CMN Des avancées certes, mais pas encore suffisantes !

Le troisième observatoire de la précarité du CMN, s'est tenu le 3 mars dernier. Deux mois et demi se sont écoulés depuis la précédente réunion et, entre les deux, à la fin du mois de janvier, à la surprise générale, la DRH a décidé de manière unilatérale de proposer des contrats de stabilisation aux vacataires des monuments parisiens. Bien qu'on ne lui ait pas demandé son avis, la CGT est une fois de plus intervenue, pour dénoncer la méthode et la précipitation dans laquelle les propositions ont été faites aux intéressés. Le manque d'informations, le délai de réflexion trop court (à peine 48 heures) et l'absence de concertation avec les organisations syndicales ont fortement contribué à alimenter les inquiétudes et les angoisses des vacataires. Encore une réunion pour rien donc ? D'autant plus que la plupart des engagements pris par la DRH n'avaient pas été tenus, et qu'il a encore fallu un courrier de la CGT la semaine précédant cet observatoire pour, qu'en séance, les documents que nous avions exigés, nous soient en partie fournis.

Parmi ces documents, une note qui aurait été envoyée aux administrateurs fin janvier leur rappelant la réglementation en matière de contrat de vacation, l'importance de la bonne tenue des registres d'entrée-sortie et la volonté affirmée de la direction du CMN, d'en finir avec les contrats au mois par mois ; dont acte, en espérant que les administrateurs en feront bonne lecture.

Concernant les registres entrée-sortie

pour les deux premiers mois de l'année 2009, seuls une dizaine de monuments les ont fournis, la DRH s'est une fois de plus engagée à nous les communiquer chaque mois. L'avenir nous le dira...

Sur la documentation juridique maintes fois promise, la DRH s'est contentée de nous fournir la circulaire ministérielle de 1999 qui régit et encadre strictement l'emploi des vacataires au Ministère et dans ses établissements publics. Document de travail certes indispensable mais à lui seul insuffisant et qui aurait pu être complété par d'autres documents, comme par exemple la loi du 26 juillet 2005, relative à la lutte contre la précarité, et ses circulaires d'application pour le Ministère. Par ailleurs, devaient être également joints à ce dossier juridique, des modèles de contrat type pour le recours aux vacations occasionnelles. Idée qui semble aujourd'hui abandonnée au profit d'une solution informatique qui serait plus contraignante et qui garantirait un meilleur contrôle.

A cette occasion, la DRH a tenu à rappeler les différentes pratiques en matière de contrat de vacation :

- ☐ Pour les réels besoins saisonniers et occasionnels dit « d'absence inopinée », (remplacement congé annuel, repos hebdomadaire, formations, arrêts maladie...) les contrats sont rédigés et signés localement par l'administrateur de chaque site.
- ☐ Pour les besoins occasionnels

dit « d'absence prévisible » (remplacement congés longue maladie, mi-temps thérapeutique, congé maternité, congé parental...), les contrats sont directement gérés et signés par la DRH.

- ☐ De même, les contrats de vacataires permanents (3 ans à 105 heures mensuelles maximum) ou occasionnels dit « stabilisés » (contrats de 10 mois à 130 heures en moyenne par mois) sont gérés directement à l'hôtel de Sully.

Cependant tous ces besoins dit occasionnels, cachent bien souvent une vérité malheureusement connue de tous, à savoir un besoin permanent dû au sous-effectif et au manque criant d'agents d'État dans les monuments du CMN. Rappelons une fois encore, que le but de cet observatoire n'est pas de créer des emplois de contractuels sur des postes et des missions de titulaires, mais de stabiliser sur des contrats plus longs, les vacataires les plus anciens sur des besoins permanents dans l'attente d'un plan de titularisation ministériel ou sur l'établissement, ce à quoi la CGT continue à travailler tous les jours.

Afin de faciliter la rédaction des contrats locaux par les administrateurs et les gestionnaires et surtout pour éviter les dérives que l'on connaît (contrats au mois par mois, conclus du 1^{er} au 30 pour parfois des périodes de quelques jours de travail, confusion des besoins occasionnels et saisonniers...), il est à l'étude la mise en place d'une solution informatique, au lieu

des contrats types. Il s'agirait de formulaires « contraints », sur le modèle de certains formulaires que l'on peut trouver sur internet avec des champs obligatoires, des menus déroulants à choix multiple... toutes les étapes devant être validées pour permettre la rédaction finale du contrat. La DRH travaille actuellement avec le service informatique au développement de ce nouvel outil. Parallèlement, une formation sera dispensée aux administrateurs et aux gestionnaires.

Bilan de la stabilisation des vacataires des monuments parisiens

Devant l'incompréhension ressentie par les personnels et les organisations syndicales sur la précipitation et le manque de communication dans lesquelles s'est faite la stabilisation des vacataires des monuments parisiens en février dernier, nous avons tenu à ce que l'administration s'explique sur sa méthode. Dans un premier temps, courant novembre, les agents de la DRH se sont déplacés sur les monuments concernés pour y rencontrer les gestionnaires, les chefs de services et les agents, afin d'étudier avec eux le fonctionnement de leur site et l'organisation du travail des équipes. Après cette première approche, il a été réalisé une étude théorique des besoins permanents afin de déterminer le nombre de contrats correspondants. Il a ensuite été demandé aux responsables d'établir des plannings prévisionnels tenant compte de cette étude afin de réaliser les ajustements nécessaires. Fin janvier, les vacataires étaient convoqués pour se voir proposer deux types de contrats : des contrats de vacataires permanents d'une durée de 3 ans reconductibles avec des quotités horaires pouvant aller jusqu'à 105 heures mensuelles maximum (soit 70% d'un temps complet comme l'impose la réglementation). Il s'agit en fait d'un lissage an-

nuel, le vacataire permanent pouvant être amené à travailler plus ou moins selon les besoins et la saison. Des contrats d'occasionnel sur 10 mois, avec une quotité horaire moyenne de 130 heures mensuelles et possibilité d'aller jusqu'au temps plein selon les besoins et par avenant aux contrats. A la fin du contrat et afin d'éviter la période de carence de deux mois, le vacataire pourra se voir proposer un contrat similaire mais dans un autre monument parisien, dans le cadre de la future bourse l'emploi.

Sur l'ensemble des monuments parisiens, 44 contrats de stabilisation ont été signés, 18 en permanents et 26 en occasionnels. 75% concernent des missions d'accueil et de surveillance, le reste sur les billetteries et les comptoirs. Néanmoins, selon la DRH, il existe une différence fondamentale entre ces deux types de besoins. Sur l'accueil, il s'agit de compenser les postes de titulaires non-pourvus, c'est donc un besoin permanent et ô, miracle, il se trouve qu'à 2 ou 3 près le nombre d'ETP (Équivalent Temps plein) nécessaires correspondrait au nombre de postes de titulaires vacants et non pourvus! Au contraire pour les billetteries et les comptoirs, ce sont des besoins beaucoup plus ponctuels mais nécessaires pour assurer la continuité du service (remplacement pauses méridiennes, nocturnes, week-end...).

Ces contrats de stabilisation in situ ont été proposés en priorité aux vacataires ayant cumulé le plus d'ancienneté. Pour les autres, s'il n'y avait plus de besoin sur leur site, un contrat sur un autre monument parisien leur a été proposé. Cependant, précisons que d'après la DRH, il ne s'agit que de quelques cas à la marge ou sur volontariat. Si pour le moment, la situation des vacataires parisiens est stabilisée, à l'issue des 10 mois, fin

novembre, le problème de la mobilité se posera de nouveau. Une réflexion doit être engagée sur la possibilité d'opter pour un contrat de vacataire permanent à l'issue du contrat de 10 mois. D'ici là, la bourse de l'emploi devra absolument voir le jour, la DRH s'y est fortement engagée, pour le mois de septembre au plus tard. Cette bourse devrait être régie par une charte, rappelant les règles et fonctionnements de l'emploi vacataire au sein du CMN. Elle devra être élaborée conjointement avec les organisations syndicales, les chefs de service et la DRH. Lors de la prochaine réunion de l'observatoire de la précarité, la CGT sera porteuse de plusieurs propositions. En principe, les annonces devraient être publiées sur l'intranet du CMN et diffusées dans les monuments via les chefs de service, au plus tard deux mois avant la fin des contrats. Enfin, il a également été envisagé de créer une sorte de « forum » afin de préparer au mieux le lancement de la bourse de l'emploi.

Le Palais-Royal, qui a été ces derniers temps le grand oublié du CMN, regagne enfin pleinement sa place au sein de l'établissement, et fera prochainement l'objet d'une étude de la DRH pour la stabilisation des vacataires.

Enfin en ce qui concerne les monuments de province, pour l'instant rien de nouveau, néanmoins, la CGT reste à l'écoute de tous les vacataires et fera systématiquement remonter auprès de la direction les situations individuelles. La stabilisation des vacataires parisiens n'est qu'une étape d'ailleurs, des vacataires de province ont été cédés à temps plein début 2009. Nous ne nous arrêterons pas en si bon chemin !

Prochaine réunion de l'observatoire de la précarité le 5 mai 2009

Troisième réunion sur l'action sociale Une nouvelle association du personnel ?

L'objet de cette troisième réunion qui s'est tenue le 24 mars dernier, s'est limitée à la seule question, toujours en suspens, du devenir de l'association du personnel, Monument Culture et Loisir (MCL). La Présidente s'est montrée favorable pour faire évoluer cette association dans ses statuts afin d'éviter les écueils de la situation actuelle qui est loin d'être satisfaisante. Rappelons

tout de même que l'on revient de loin, puisque pas plus tard qu'au mois de novembre dernier, il était encore question de supprimer purement et simplement l'association au prétexte que la gestion des tickets-restaurant a été reprise par la DRH. C'est au cours d'une assemblée générale ordinaire, puis d'un CTP qui a suivi, que la CGT a obtenu le maintien de l'association MCL dans le but de

la faire évoluer vers une plus grande équité, notamment envers les agents de province. A partir de ce constat, plusieurs pistes sont à explorer :

Tout d'abord, quelle procédure mettre en place pour organiser la transition vers une nouvelle association. Faut-il dissoudre MCL pour en créer une autre ? Sachant que cette solution impose le

transfert des actifs, procédure lourde et qui implique des délais. Ou bien faut-il adopter de nouveaux statuts afin de mettre en place un nouveau mode de fonctionnement ? Cette solution impose en revanche la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des adhérents. Comment faire fonctionner l'association et avec quels moyens financiers et humains ? Enfin, comment envisager l'avenir, quelles activités seront proposés cette année ?

La question la plus délicate est de savoir comment passer des anciens aux nouveaux statuts. Règlementairement seule une assemblée générale extraordinaire des adhérents peut se prononcer. De plus, toute modification statutaire doit être votée et adoptée à une majorité des deux tiers. Les difficultés commencent dès cette première étape. En effet, comme l'avenir de MCL était jusqu'à aujourd'hui incertain et qu'aucune activité n'a été proposée, aucune adhésion n'a donc été enregistrée pour l'année 2009 ! Il faut donc que les salariés du CMN cotisent pour adhérer, avant de pouvoir convoquer cette assemblée générale. Mais comment justifier de faire payer une cotisation à une association qui ne propose rien ? Mme Lemesle a alors proposé que la cotisation, pour 2009 soit fixée à 1€ symbolique. Même ainsi et avec toute la pédagogie du monde, il est fort à parier qu'une cotisation soit perçue comme un espèce de « droit de vote payant ». Par conséquent, la CGT propose de fixer la cotisa-

tion à 0€ pour cette année de transition. De plus, l'adhésion devra être étendue à tout le territoire, et non plus à la seule région île-de-France. Se pose alors un autre problème, comment les agents de province pourront-ils assister à cette assemblée ? Leur reste la possibilité de confier leurs pouvoirs, sachant que les statuts imposent un maximum de deux pouvoirs par personnes siégeant à l'assemblée générale. En tout état de cause, rappelons que selon l'article 8 des actuels statuts, seul le conseil d'administration de l'association peut fixer le montant de la cotisation.

Mme Lemesle nous a ensuite présenté son projet de nouveaux statuts « clefs en main » qu'elle a elle-même rédigé. Inutile de dire que la CGT lui a adressé ses contre-propositions dont nous n'évoquerons pas ici le contenu, puisqu'il appartiendra au conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale extraordinaire et de présenter les futurs statuts, afin que les adhérents puissent en débattre avant le vote.

Sur la question des moyens, rappelons que les actifs de l'association s'élèvent à environ 75.000 €, soit entre un et deux ans de fonctionnement. Pour 2009 la subvention de l'établissement sera de 13.400 € montant destiné à financer les bons de Noël ainsi que le spectacle de fin d'année. La tâche première de la nouvelle équipe sera d'établir un programme d'activités afin de cons-

truire un budget et faire, au plus vite, la demande de subvention pour l'année 2010. Quand aux moyens humains, la Présidente s'est, une fois de plus, totalement opposée à la mise à disposition d'un salarié, comme c'était pourtant le cas jusqu'à présent. Son argument: la mise à disposition n'existe pas pour les contractuels (seulement pour les fonctionnaires) et s'apparenterait à du prêt de main d'œuvre.

Si 2009 doit être considérée comme une année de transition, l'association devra tout de même proposer quelques prestations cette année, notamment, comme on l'a déjà dit afin que l'adhésion ne soit pas perçue comme un « droit de vote ». Dans un premier temps, l'association pourrait proposer des prestations simples telles que des tickets-cinéma ou encore des chèques-lire en attendant de mettre sur pied un programme plus ambitieux.

Bientôt, contractuels du CMN (Paris et Province), après résolution du problème de l'adhésion, vous serez amenés à vous prononcer par vote sur les futurs statuts de l'association. Ne laissez pas passer l'occasion d'affirmer vos choix. La CGT continue à travailler dans et pour l'intérêt de tous les agents titulaires et contractuels de Paris et de Province.

CHS sud-est du 12 mars 2009

un président de séance qui arrive un peu trop tard et qui part un peu trop tôt

Alors que ce CHS, dont l'ordre du jour était pour le moins chargé, convoqué à 9h30 et dont les membres sont tenus de se rendre disponibles jusqu'à 18h00, notre cher directeur général s'est pointé vers 10h30 pour repartir à 17h30, sachant qu'il a été retenu 3/4 d'heure de trop lui faisant ainsi raté le train initialement prévu. (hi! hi! hi!)

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le compte rendu du CHS du 2 octobre 08 est adopté après quelques rectifications concernant Fernay- Voltaire, Brou, le fort saint-André, Glanum et Aulteribe. La CGT demande à ce que toutes les questions posées durant le CHS soient retranscrites dans le PV.

Bilan et programmation des travaux

La direction de la maîtrise d'ouvrage fait le point sur les travaux 2008 et 2009. Le service des aménagements travaille maintenant au sein de cette direction.

Le détail de ces travaux sera présenté avec l'étude de chaque monument. C'est l'occasion pour la CGT comme pour plusieurs administrateurs d'apporter des corrections à plusieurs fiches travaux inexacts ou incomplètes. La CGT soulignera d'ailleurs à diverses reprises son souhait de travailler sur des dossiers CHS à jour et exhaustifs.

Bilan du réseau ACO

E. Bertazon qui, cette fois, n'avait pas vraiment « bon pied bon oeil » a fait le point sur l'action des ACO. Le bilan 2008 est pour lui positif : formations obligatoires très bien suivies,

de plus en plus d'agents formés au secourisme, même si le besoin de recyclage régulier est à noter, et l'habilitation électrique se généralise dans les monuments. Il regrette toutefois que la formation gestes et posture ne soit pas plus demandée.

L'accent sera mis en 2009 sur les risques de chutes de hauteur et les problèmes d'éclairage.

Quelques points on été soulignés avant l'étude des monuments

Le Directeur souligne la solidarité dont a fait preuve toute l'équipe de Montmajour dans un moment difficile. Il en remercie tout le personnel et le félicite pour son intervention.

La CGT tient à noter l'intérêt qu'elle porte au groupe d'information et de réflexion sur l'alcoolisme et insiste

pour que son action soit menée aussi dans le Sud-Est.

La tempête du 24 janvier a laissé des traces, notamment à Carcassonne. Pourtant, la Direction du CMN estime et annonce, après enquête, que le sujet est clos. Les représentants du personnel, dont bien sûr la CGT, tiennent cependant à tirer les leçons de l'événement, à rappeler les risques encourus par certains agents et à souligner l'à-propos du principe de précaution dans de telles circonstances. La CGT rappelle encore que face à des circonstances exceptionnelles, l'agent ne doit pas avoir à supporter seul la responsabilité de prise de décision et qu'il doit pouvoir s'appuyer sur sa hiérarchie.

L'administration a souligné l'intérêt des formations organisées en région.

Avant d'aborder la situation de chaque monument, la CGT a tenu à faire une déclaration liminaire suite à certain incidents.

Avant que ne commence l'examen de la situation des monuments, la CGT souhaitait rappeler quelques règles et principes fondamentaux.

Nous sommes tous réunis ici, chacun dans nos rôles respectifs, dans l'intérêt de l'établissement et des agents qui y travaillent.

Pour notre part, nous tenons toute notre légitimité par la confiance que les personnels nous ont accordée lors de référendum de 2007.

Même si ce genre d'incidents reste isolé et, nous n'en doutons pas, des initiatives totalement personnelles, nous ne saurions accepter que des représentants du personnel puissent subir – ne serait-ce qu'une fois – des pressions ou intimidations.

Nous rappelons que nous représentons les personnels, que nous défendons leurs intérêts (conditions de travail, santé...). Nous n'avons par conséquent, en ce lieu, aucun lien de subordination et les propos tenus ne doivent en aucun cas faire l'objet de remarques ou de représailles par la suite comme cela se fait malheureusement parfois.

Merci de votre attention.

Dossier Monuments

Aulteribe

Études programmées pour le traitement des eaux et sur le bassin sécuri-

rité incendie. Une VMC installée dans le logement de garde. Travaux prévus sur le paratonnerre. L'accès à la route est dangereux, des mesures de sécurisation sont en cours.

Villeneuve-Lembron

Les travaux de l'aile ouest et de l'escalier doivent être finis cet été. Redistribution prévue des bureaux. Étude à venir sur les réseaux d'eau. Rapports faits sur l'amiante et le plomb. Pose de garde-corps pour éviter les chutes. Problème de plancher à suivre de près.

Chareil-Cintrat

Le chantier de la toiture a pris du retard. Pour l'escalier, une main-courante doit être posée et deux marches sont à reprendre. L'accès à la terrasse doit être sécurisé. Un éclairage de sécurité doit être installé dans les salles.

Saorge

Travaux faits sur la calade d'accès ainsi que pour l'éclairage de l'entrée. Pose d'une VMC. Une main-courante doit être installée et le local jardinier aménagé. Un contrôle régulier du toit est mis en œuvre. Il n'y a toujours pas d'ACMO. D'autre part, la CGT s'est interrogée sur le fonctionnement et le rôle exact de Saorge. La question sera très prochainement traitée en CTP.

Puy-en-Velay

SSI installé. L'éclairage et le mobilier des postes de travail doivent être améliorés. Des solutions restent à trouver pour l'ambiance thermique et pour le local de jour (ancien logement de fonction?).

Trésor de la cathédrale de Lyon

Étude attendue afin d'améliorer la sécurité-sûreté (à mener avec le clergé). Des travaux d'étanchéité sont prévus en 2009. La question du vestiaire et plus largement du local de jour reste entière.

Fréjus

Travaux à mener dans la galerie Nord. L'aménagement du local de jour est au point mort. L'ABF se charge de l'étude du plomb et de l'amiante. Une seconde aération serait nécessaire dans la réserve du régisseur.

Ferney

Des travaux sont attendus pour le local d'accueil. D'autre part, une visite

de S. Lagache est demandée face au risque incendie. Les balustrades sont en cours de rénovation.

Montdauphin

Plusieurs travaux ont été menés à bien : chauffage et peinture dans certaines salles (ex. salle pédagogique), réaménagement de bureaux et de la salle d'archives, réfection du logement (NAS). Des détecteurs de fumée restent à installer. Le déneigement a aussi été amélioré.

Le Thoronet

Plusieurs problèmes ont été soulevés. La mise en place d'un nouveau portail est très urgente et doit intervenir au plus vite. L'ambiance thermique reste pénible dans le hall d'accueil (pas de travaux avant 2010) alors que des mauvaises odeurs perdurent, au niveau des toilettes (une action spécifique du CMN était annoncée lors du CHS précédent), ou lors de feux sur le parking. Une amélioration est attendue aussi pour l'alarme intrusion ou le nettoyage des toilettes et l'on privilégie ici une révision des contrats d'entretien. Point positif pour le comptoir en revanche où un aménagement du mobilier est prévu. Il devient des plus urgent de traiter la sécurisation de la sortie du parking situé en plein virage. Enfin, la CGT a pour conclure rappelé l'attention qu'elle portait à l'ambiance de travail dans ce monument, attention qu'elle souhaite bien sûr voir partagée par l'administration.

Carcassonne

C'est le gros dossier de ce CHS comme cela l'était du précédent. Des aménagements nombreux sont à l'ordre du jour (transfert provisoire du local de jour à finaliser, passe-monnaie dans les billetteries, capacité des sanitaires, consolidation de pont-levis etc...), des études sont en cours (accueil enterré, affectation des logements de fonction, nécessité de nouveaux espaces intérieurs etc...). De nombreux travaux sont donc prévus en 2009. Les remarques du registre sont aussi à prendre en compte : évacuation de l'eau sur le rempart Nord, problème électrique dans une salle ou encore absence d'une guérite depuis si longtemps promise. Les efforts déployés jusqu'à la veille de ce CHS n'ont donc pas suffi à venir à bout de tous les problèmes... ni de la souffrance au travail. Le malaise est toujours présent à Carcassonne. L'in-

13

Le nouveau Directeur Général, arrivé depuis le mois de novembre, présidait pour la première fois le CHS nord, ouest, Île-de-France. La CGT lui a souhaité la bienvenue en ouvrant la séance par, sa désormais traditionnelle, déclaration liminaire. Nous voulions avant tout faire prendre conscience à M. Deprost d'une problématique particulièrement grave: la souffrance au travail, qui a laissé de profondes blessures, encore loin d'être totalement cicatrisées, dans de trop nombreuses équipes des monuments de cette inter-région.

Déclaration liminaire du SNMH-CGT:

Hier, en préparant ce CHS, nous nous sommes rendus compte, en avançant sur les dossiers, et en discutant avec certains agents des monuments concernés, que sur plusieurs sites présentées ici, il y eu, il y avait ou il y a encore des problèmes de souffrance au travail.

On peut lire dans le procès-verbal du précédent CHS que les agents de la Maisons de Georges Clémenceau sont concernées. Nous connaissons tous ici les gros problèmes qu'ont rencontré les agents de Saint-Cloud. Nous savons que ce fût également le cas au château d'Angers, mais aussi à Carnac et à Vincennes... Et il ne s'agit là que des cas avérés dont nous avons tous eu connaissance. Ces sites représentent tout de même un cinquième de ce CHS !

Il y a deux semaines, nous étions plusieurs autour de cette table, présents dans un autre CHS en province, et là aussi plusieurs sites sont frappés par les problèmes de souffrance au travail. Pour un de ces monuments, c'est même un problème si lourd, que vous avez vous même reconnu, M. Deprost, qu'il faudra bien deux ans pour régler pleinement cette situation et pour que les agents puissent recommencer à travailler ensemble, dans la sérénité. Pour un autre de ces monuments, l'administratrice qui était présente, a reconnu, elle même, qu'il y avait eu des cas de souffrance au travail sur les équipes de la billetterie, que cela semblait s'être résorbé, mais qu'en fait le problème n'avait fait que se déplacer sur une autre partie de l'équipe et que finalement, rien n'était réglé !

Dans un autre CHS, encore, nous avons dû, à la demande des agents, organiser une réunion avec la DRH, les personnels du monuments et les représentant syn-

dicaux, pour là encore tenté de crever l'abcès dans une situation douloureuse et difficile pour l'ensemble de l'équipe.

Ces problèmes de souffrance au travail concernent tout de même une centaine d'agents. Ils sont loin d'être simple à régler. Ils touchent les personnels au plus profond d'eux même et parfois, lorsque ces situations ne trouvent pas de solutions, peuvent avoir des conséquences terribles sur la vie des agents.

Dans certain cas, on a eu le sentiment que c'était de l'histoire ancienne, une affaire classée, mais lorsque l'on parle avec les agents sur place, on comprend bien vite que, pour eux, c'est encore loin d'être terminé. Que le fait d'avoir déplacé telle ou telle personne, qui semblait être à l'origine de ces souffrances, n'a pas pour autant réglé complètement la situation.

C'est pourquoi nous tenions aujourd'hui, à alerter une fois de plus le CMN sur la récurrence et surtout la gravité de ces sujets touchants de très nombreux agents et même de trop nombreux agents.

Nous vous demandons donc de prendre pleinement la mesure de ces situations extrêmement difficiles, d'y travailler pour y trouver de vraies solutions, mais aussi d'avoir un suivi de ces dossiers et de ne pas s'en détourner au bout de quelques mois quand la situation semble apaisée et les choses supposées rentrer dans l'ordre.

Au moment où Madame la Présidente veut développer l'image de marque du CMN, quelle plus belle image pourrait elle donner à cet établissement que celle d'un lieu où les agents sont heureux de travailler, dans un cadre magnifique, celui de nos monuments, dans des conditions de travail décentes, satisfaisante et en harmonie avec leur hiérarchie et leurs collègues. C'est ce que nous attendons de vous.

Bien évidemment, le Directeur Général a entièrement souscrit à nos propos (le contraire eut été étonnant !) et a promis, en lien avec les services de la DRH et les administrateurs concernés, d'être des plus attentifs aux situations que nous avons évoquées.

Approbation du procès-verbal du CHS précédent

A la demande de la CGT, le vote sur le procès verbal a été reporté à la prochaine séance, étant donné que le texte que nous aurions dû amender

et signer ne nous a pas été transmis.

Animation du réseau ACO

Suite à la diffusion d'une note du Directeur Général, les retours sur les produits étiquetés ont été un peu plus nombreux. Un point doit être fait prochainement sur les formations obligatoires et l'action sur les chutes de hauteur se poursuit. Il s'agit essentiellement d'un recensement des différentes situation de travail en hauteur ainsi que de la mise en place de matériel au norme (proscrire les échelles et les escabeaux au profit de plateformes plus sécurisées). Les actions futures porteront sur les problèmes d'éclairage.

Dossiers monuments

Maison de Georges Clémenceau

Afin de résoudre les problème d'allergie d'un des agents, la moquette a été remplacée par un parquet flottant dans les locaux du personnel. Une vitre qui avait été brisée a été remplacée et la réfection des peintures est en cours. Une procédure d'appel téléphonique a été mis en place dans le cadre du travail isolé. Concernant les éternels problèmes d'alarmes anti-intrusion et incendie, l'administrateur nous a une fois de plus juré que le problème sera résolu d'ici le prochain CHS. A sa décharge, il faut dire que l'ABF n'y mettait pas beaucoup de bonne volonté! Les travaux devraient donc être pris à la charge du CMN. Rendez-vous dans 6 mois ! Le réaménagement de l'ensemble des locaux est prévu, mais pas avant 2011 et en attendant rien avance. Ce projet n'étant pas prioritaire pour le CMN, les agents concernés sauront apprécier...

Château de Carrouge

Les diagnostics plomb et amiante viennent d'être effectués et une analyse de l'eau est prévue. Sur les formations, le recyclage des secouristes a été fait en collaboration avec les sapeurs pompiers. Concernant les formations « gestes et postures » et CACES (conduite d'engins) l'administrateur cherche des solutions pour organiser des stages sur place. Concernant les locaux de jour, une extension peut-être envisagée à l'été. Enfin,

le transformateur pyralène n'a toujours pas été remplacé, mais contact a été pris avec EDF.

Cairn de Barnenez

La restructuration de l'accueil et du comptoir de vente qui avait été votée lors du dernier CHS est enfin terminée. Grâce à l'intervention d'un ergonome, les conditions de travail des agents ont été largement améliorées de même que les conditions d'accueil des visiteurs et par la même occasion, les problèmes liés à l'éclairage ont été résolus. Au niveau de la toiture-terrasse, une barrière végétale a été installée afin d'éliminer le risque de chutes.

Carnac

Il y a quelques mois, un incendie accidentel avait complètement détruit les locaux techniques. Si le CMN a fourni un effort financier conséquent pour remplacer le matériel en urgence, la construction de nouveaux ateliers n'a pas encore commencé. Un des logements de fonction également victime d'un incendie est en cours de réfection. Sur les formations, « gestes et postures » doit être organisé prochainement sur place, quant à la sécurité incendie, le recyclage des secouristes et le CACES, des stages sont programmés pour cette année. Grâce à l'intervention de la DRAC, de nombreuses opérations ont pu être réalisées (nouvel éclairage, remplacement des radiateurs électriques au niveau du comptoir, réfection des peintures du local de jour, remplacement des fenêtres à double vitrage des locaux administratifs...) améliorant considérablement les conditions de travail des agents. Les travaux sur la toiture étant également prévus pour cette année. Enfin, après la mise en place d'une cellule de médiation et l'intervention de la DRH, les problèmes de souffrance au travail semblent s'être apaisés, mais une vigilance de tous les instants reste nécessaire.

Locmariaquer

La mise en lumière de la Table des Marchands est terminée. Les travaux d'accessibilité sont achevés, prochaine étape, l'obtention du label « tourisme et handicap ». L'extension du bâtiment en vue d'améliorer les locaux de jour, est toujours à l'étude.

Mont-Saint-Michel

L'étude sur la logistique d'approvi-

sionnement du Mont est toujours en cours. La solution envisagée est celle de faire partir des conteneurs depuis la réserve de Pontorson jusqu'aux différents points de vente. Affaire à suivre... Des travaux au niveau des alarmes et de la détection incendie sont prévus pour cette année. Nous avons également remis le rapport d'évaluation de l'ambiance sonore au niveau de l'accueil. Le rapport conclut à des niveaux en deçà de la norme légale mais, étant donné les conditions de travail difficiles (charge mentale, fréquentation importante, groupes...), il existe un risque de gêne et de fatigue auditive. Des protections collectives et individuelles ne pouvant pas être envisagées dans l'immédiat, le rapport préconise des dispositions d'ordre organisationnelles comme une rotation plus fréquente sur les postes de travail et des pauses plus régulières. Enfin, la restructuration de l'accueil est toujours à l'étude.

Château d'Angers

L'administrateur a, une fois plus, loué la conduite exemplaire de l'ensemble des personnels lors de l'incendie qui a dévasté la toiture du logis royal. Cet événement confirme qu'il est indispensable que tous les agents puissent recevoir une formation poussée en matière de sécurité incendie et l'utilité des exercices d'évacuation réguliers n'est plus à démontrer. L'enquête accident n'est pas encore terminée, mais la CGT a dorénavant déjà demandé que les conclusions nous soient présentées lors du prochain CHS. Par ailleurs, des efforts considérables ont été faits pour que le travail reprenne dans des conditions normales, le plus rapidement possible, ainsi deux nouveaux bureaux ont été immédiatement aménagés pour le personnel administratif et le château a pu rouvrir trois jours après l'incident. La mise en conformité du logis du gouverneur a été effectuée avec l'installation d'une nouvelle alarme incendie. Par contre, nous avons fait remarquer qu'il subsistait encore un certain nombre de détecteurs ionisants (radioactifs) qu'il serait urgent de changer. Les locaux de jour viennent d'être refaits à neuf grâce au retour sur investissements. Sur les formations, il est prévu cette année le recyclage des secouristes et l'habilitation électrique. Les travaux du comptoir de vente viennent tout juste de se terminer, apportant une amélioration notable des conditions

de travail des agents, notamment en matière d'éclairage, d'ergonomie des postes... Subsiste tout de même un doute sur les problèmes d'ambiance sonore, puisque deux installations vidéo encadrent désormais le comptoir; effet stéréo garanti ! Par ailleurs, les problèmes liés à l'humidité (chute de salpêtre) n'ont pas été résolus, la source d'infiltration n'étant toujours pas identifiée. Enfin, à signaler des problèmes d'éclairage récurrents au 2^{ème} étage de la tour du Moulin.

Cathédrale d'Amiens

Des formations en secourisme et habilitation électrique doivent être prochainement mises en place. Quant à la création d'un véritable poste de travail et d'un accueil au pied des tours, une réflexion doit être lancée avec la DRAC et l'ABF dans le cadre de l'extension du circuit de visite au trésor. Ne restera plus qu'à obtenir l'accord du clergé, mais là, c'est pas gagné...

Château de Pierrefonds

Le projet d'aménagement d'un nouvel espace d'accueil/billetterie/comptoir dans la réserve Monduit, approuvé au dernier CHS, ne devrait pas tarder à commencer, puisqu'en principe il devrait être livré à l'été pour être inauguré lors des prochaines journées du Patrimoine. Ce projet devrait améliorer considérablement les conditions de travail des personnels, mais reste en suspens la question du contrôle des billets. En effet, à l'heure actuelle, rien est prévu ! Il y a bien un vague projet de transformation de l'actuelle billetterie avancée en pc sécurité et poste de contrôle, mais ces travaux qui, dans la logique des choses, devraient être menés en parallèle, n'ont fait l'objet d'aucune étude ! Autant dire que les agents ont toutes les chances de se retrouver à faire le contrôle dehors car ce n'est pas la vieille guérite actuelle, sale, non chauffée et pas étanche, qui va leur permettre de travailler dans des conditions dignes de ce nom ! On continue à déplorer des actes de vandalisme sur les véhicules garés sur le parking du personnel. En attendant des travaux sur le portail qui nécessitent l'intervention de l'ABF, des caméras factices doivent être installées; espérons qu'à terme de vraies solutions seront trouvées. D'importants travaux concernant les réseaux sont programmés (électricité, évacuation, eau), il s'agit d'un programme très lourd qui doit s'étaler

sur plusieurs années. Enfin, signalons quelques améliorations au niveau des locaux administratifs (mobilier, éclairage).

Château de Coucy

Des travaux d'étanchéité ont permis d'enrayer quelque peu les chutes de salpêtre liées à la forte humidité dans le bâtiment qui fait office à la fois de billetterie, accueil, comptoir de vente, bureau et local de jour. La cheminée a été ramonée afin de favoriser une meilleure circulation de l'air, mais du coup, la température qui n'était déjà pas très élevée dans le bâtiment (au mieux 17°) a encore chuté ! Peut-être faudrait-il envisager la création de véritables locaux de jour dans un autre bâtiment ? Cette question ne semble pas prioritaire. Merci qui ? Merci l'administration !

Domaine de Saint-Cloud

Les nouvelles guérites, qui avaient été obtenues à la suite d'une âpre mais victorieuse lutte des personnels du Domaine de Saint-Cloud, commencent déjà à montrer de sérieux signes de fatigue. Importantes fissures, infiltrations d'eau, poignées de portes cassées, climatiseurs défectueux... Qu'il suffise que les péagistes demandent des sièges ergonomiques (ils passent tout de même 7 heures par jour sur leur poste de travail) pour qu'on leur fournisse des chaises de mauvaise qualité inutilisable au bout d'un an à peine. Faudra-t-il un autre mouvement de grève pour que l'administration prenne la dégradation des conditions de travail des agents au sérieux ? D'autant plus que la conception des guérites occasionne de très nombreux incidents avec les barrières, endommageant le véhicule des visiteurs. Une signalétique plus importante ainsi que des ralentisseurs doivent être mis en place afin de résoudre ce problème. L'installation de miroirs pour améliorer la visibilité des péagistes a également été demandée. Au niveau des ateliers, (menuiserie, mécanique et peinture) rien de nouveau, les projets de rénovation, trop coûteux, semblent devoir être abandonnés, au profit d'améliorations limitées mais plus rapides à mettre en place ; dont acte. Même chose pour les serres de production. Comme à Saint-Cloud, l'administration se contente d'expédier plutôt que de vraies solutions lorsque les agents signalent les mauvaises odeurs dans

les toilettes, on se contente d'acheter un diffuseur de parfum ! Comme disait jadis la publicité « Avant j'avais l'air bête, maintenant j'ai Air Wick », dommage, pour certains, aujourd'hui, c'est l'inverse qui se produit... En attendant l'installation d'une VMC bien sûr ! Enfin, des chutes de pierres ont été signalées dans le bâtiment des Malaquais.

Domaine de Champs-sur-Marne

Le château est toujours fermé au public, mais ce n'est pas pour autant que les conditions de travail des agents sont meilleures, bien au contraire ! L'ensemble des bâtiments doit être entièrement rénové, en attendant, l'administratrice se contente de faire, comme elle le dit si bien, du « colmatage ». Il y a, de plus, un réel problème d'organisation des espaces, particulièrement au niveau des locaux des jardiniers qui leur servent tout aussi bien de lieu de restauration, de vestiaire ou d'atelier technique. Et bien entendu, il n'y a pas de vestiaire séparé hommes/femmes ! Par contre, la remise au norme électrique du bâtiment des communs est prévue pour cet automne.

Domaine de Jossigny

Toujours pas de réouverture prévue pour le château qui doit être entièrement restauré, mais les travaux devraient débuter sous peu. Une armoire électrique a été changée en urgence afin d'éviter un incendie. La rénovation du local de jour est programmée. Actuellement, un seul agent est affecté à Jossigny, ce qui risque de poser de sérieux problèmes d'effectif dès le début des travaux. Une réflexion a été lancée pour réhabiliter un deuxième logement de fonction et affecter un deuxième agent titulaire. Et en attendant ?

Château de Maison-Laffitte

Les locaux administratifs ont fait l'objet d'une réorganisation globale avec la création de nouveaux bureaux dans l'ancien logement de fonction. Au niveau de l'accueil et du comptoir, il est prévu de remplacer le mobilier. Le réaménagement des locaux de jour est programmé pour 2010. Tandis que la mise en sécurité de l'entrée du souterrain se poursuit.

Villa Savoye

Le projet de construction d'un nouveau bâtiment d'accueil se poursuit,

prochainement, la phase de consultation d'architectes devrait être lancée. Rappelons que ce bâtiment comprendra, outre un espace d'accueil/billetterie/boutique, des locaux de jour, des bureaux, des locaux pédagogiques ainsi que deux logements de fonction. En attendant, la surveillance de nuit est toujours assurée par une société de gardiennage, ce que la CGT a dénoncé et combattu depuis le début. L'administration nous a assuré qu'il s'agissait d'une solution provisoire et s'est engagée à mettre fin au contrat dès que possible. Pour notre part, nous restons extrêmement vigilants à l'évolution de cette situation, d'autant qu'il existe des solutions alternatives. Nous ne manquerons pas de le rappeler dans les instances compétentes.

Château de Vincennes

Beaucoup de travaux réalisés ces derniers mois à Vincennes. Au niveau des conditions de travail, des sanitaires pour le personnel ont été aménagés, le chauffage dans le local de jour a été renforcé et révisé, l'éclairage de la boutique a été amélioré, enfin les canalisations d'arrivée d'eau ont été réparées après plus de trois semaines de coupure d'eau, mais mieux vaut tard que jamais ! Il faut dire que cet hiver, la météo n'a pas aidé ! Signalons également la remise en état de l'escalier du Châtelet, la mise en sécurité électrique de la boutique et l'aménagement de nouveaux bureaux au premier étage de la maison du donjon ; quant au câblage informatique et téléphonique, l'opération suit son cours. Quant au grand projet d'aménagement du nouvel accueil dans le bâtiment X, le projet est toujours à l'étude vu les complications et les divers imprévus. Enfin, alors que nous avons dénoncé une situation de souffrance au travail lors du dernier CHS, l'administrateur semble avoir pris les choses en main et la situation paraît aujourd'hui s'être apaisée ; mais comme toujours dans ces cas là, la plus grande attention reste de mise.

Basilique de Saint-Denis

Les nouveaux locaux administratifs et le local de jour définitif ne sont toujours pas terminés, mais les travaux se poursuivent. Des chutes de pierres ont été constatées au niveau du chevet, l'accès a été interdit en attendant l'évolution de la situation. Les barrières au niveau du cheminement

sud ont été fixés, par contre, la grille de l'impasse Saint-Jean n'a toujours pas été réparée; l'ABF doit absolument être saisi. Enfin, une réflexion sur l'ambiance thermique et l'aménagement de postes de travail chauffés dans la Basilique doit être lancée, avec la participation du clergé.

Colonne de la Grande Armée à Wimille

Le monument est toujours fermé au public en attendant l'aménagement de la plateforme. Il est en effet recommandé la mise en place d'un grillage anti-suicide (du même type qu'à Notre-Dame) ainsi que la possibilité d'une évacuation par hélicoptère. Une

guérite doit également être aménagée au pied de la colonne. Quant au Parc, il est toujours en travaux. Concernant les problèmes d'humidité dans le musée et la boutique, des travaux de drainage viennent d'être effectués mais une phase d'observation est nécessaire avant de lancer les travaux de rénovation.

Maison d'Ernest Renan

A noter que nous n'avons pas pu débattre de la situation de la Maison d'Ernest Renan, en raison de l'absence de l'ABF faisant fonction d'administrateur et de la fiche du monument. Pourtant, le rapport de l'IHS (Inspecteur Hygiène et Sécurité) qui nous avait

été communiqué au dernier CHS était pour le moins accablant, avec notamment de graves lacunes au niveau de la sécurité incendie. Espérons qu'en cas d'incident, l'établissement saura prendre toute ses responsabilités.

Villa Cavrois

Ce monument, fermé au public, vient tout juste de rejoindre le CMN. La CGT a demandé qu'une inspection de l'IHS ait lieu afin que nous puissions en débattre dès le prochain CHS.

La prochaine visite du CHS aura lieu au château de Maison-Lafitte

La tribune est à vous!

Oui je sais j'exagère et je suis un frein pour l'établissement...

En visite à Versailles.

Ah triste sir ! Ce qui prime aujourd'hui dans ce palais du vrai faux patrimoine restauré c'est le produit-château exclusivement fréquenté par des publics d'une économie touristique vide de sens. L'accent est mis sur la fréquentation et par voie de conséquence, sur la publicité d'un Roi dit Soleil - un peu sombre tout de même - qu'il est très à la mode de présenter dans toute sa magnificence de despote éclairé. Mais moi je dis que dans cette affaire on oublie la moitié de l'histoire, cet autre patrimoine justement, situé à quelques pas du château dans une petite rue adjacente, le « Jeu de Paume » s'il vous plaît ! La salle du Grand Serment ! Et que l'État tarde à prendre en compte ... Mais c'est ainsi. A Versailles il y a d'un côté ces images faciles à vendre que véhicule le Grand Roi à travers le monde - fascination, idolâtrie et satisfaction d'un mécène dont on taira ici le nom - et d'un autre côté, la vérité d'un Droit Divin dont l'autorité a vacillé dans une petite salle sans intérêt d'architecture, sans attrait de jouissance touristique, un patrimoine pour de vrai donc si l'on veut partager cette histoire mais peu vendeur et qui n'a certes pas intéressé notre mécène, sans doute parce que la Révolution effraie peut-être encore la moitié de la terre en visite dans nos musées ... Cela me rappelle un stage lors duquel l'animateur nous avait conviés à ne pas prononcer des mots désagréables du style « massacre » ou « guillotine » pour ne pas

rebuter le public - sans commentaire. Victor Hugo avait raison, qui écrivait dans Le Rhin : « aucun château fort, aussi fort soit-il, ne pourra résister aux touristes ». Aucun politique n'a jamais pu s'en convaincre. Oserions-nous faire de même au CMN ? Eh bien oui ! Nous l'osons déjà ! Aigues-Mortes, Angers, les tours de la Rochelle, le château d'If ... Il convient de diffuser une poignée d'images simples à vendre telles ces figures lustrées de notre histoire - Saint-Louis le juste, le bon Roi René, le brillant Richelieu, le grand expert Colbert et le génial Dumas fabricant de rêves ... Et ceci dans un but à peine voilé de faire du profit de tout. De tout ? Non justement. On fera sans le reste. Car pas question de ternir l'image de Louis le quatorzième. A Angers, le prince René des arts sera célébré cette année dans toute sa splendeur et tant pis si ce même roi n'a pas toujours été très bon. Quant à Dumas, pourquoi s'en inquiéter ? tant son histoire nous évite bien des écueils sur le drame des galères dans le port de Marseille ... Bon d'accord, on peut aussi parler d'une affaire de famille (mais nationale tout de même !) dont l'héritage peut être disputé et traité de toute les façons. Le Louvre - musée national si il en faut - ne vend-il pas sa marque telle la signature du maître Picasso sur une voiture ? super la famille ! Et on peut tout aussi bien se faire sa propre histoire, son patrimoine CMN version nouvelle réforme, et ainsi vendre l'image du château d'If très brillamment éclairé

la nuit, celles des tours de la Rochelle et d'Aigues-Mortes projetées sur des encarts publicitaires géants, et négliger de fait le très lourd passé de nos guerres politiques, l'histoire de nos injustices les plus ignobles, le témoignage sans rire des prisonniers de la chaîne entre Brest, Rochefort, Aigues-Mortes, Tarascon et Marseille ... Après tout on peut lire le nom de Picasso sur la fameuse voiture sans penser forcément à ... Guernica. Non décidément nous le savons, le patrimoine aujourd'hui tel qu'il est perçu par nos propres institutions - à fortiori le CMN ! ce patrimoine du lien social et historique entre nous est sacrifié au profit du gain facile qui passe nécessairement par des notions de caisse enregistreuse. Et pourtant ce patrimoine est multiple, conçu au départ pour une chose inouïe : la connaissance pour tous. Car les monuments sont aussi des lieux d'échange et d'enseignement, des lieux de pédagogie et d'avenir, oui nous touchons là sans doute aux questions scabreuses, c'est-à-dire politiques, du patrimoine public, avec une conviction certaine : ce patrimoine là n'est pas à vendre. Certainement pas pour des événementiels de pacotille tirés d'un calendrier festif que l'on sort du chapeau des merveilles pour attirer plaisamment le visiteur pèlerin ... Alors la gratuité d'accès ... Quelle triste affaire en vérité ! d'une prétendue communication plus bruyante qu'éducative pour des touristes d'occasion saturés de loisirs. La gratuité au tout

public n'a rien donné. Sans blague ! Vous voyez ? Il n'y a que les habitués pour y penser ! Et la gratuité au moins de vingt cinq ans ? Penchons-nous plutôt sur la gratuité raisonnée de la crypte du Panthéon par exemple (après tout nous entrons librement dans nos cimetières) ou à celle très

sérieuse des offres culturelles proposées aux plus jeunes d'entre nous : les actions éducatives et le travail scientifique qu'elles nécessitent ... et la transmission du savoir qu'elles impliquent ... Il ne suffit pas d'être attractif ! Donnons-nous les moyens de notre responsabilité dans ces domai-

nes plutôt que ces sortes d'annonce dans lesquelles je ne vois que pure stratégie et publicité de grandes surfaces ! Alors évidemment pour les actions « fédératrices » du genre des œufs de Pâques ... Bon courage !

Laurence Arias, Château d'If

Brèves de CMN...

L'accueil, un esprit de l'état des choses au CMN aujourd'hui ...

Rien à dire. Colère et lassitude. Intitulé du stage : «l'accueil, un état d'esprit». C'est trop cousu de fil blanc cette histoire. Mais comment peut-on imaginer pouvoir répondre aux demandes des visiteurs en accordant nos violons sur leurs humeurs simplement par un catalogue de «canaux sensoriels dominants» ? Faisons simplement notre travail et transmettons les bonnes infos du genre «alors vous voyez ici on n'exploite personne c'est juste un service public et pas pour la forme parce que le monument eh bien il est ouvert à tous et si vous avez des questions à nous poser alors surtout n'hésitez pas ... et patin et couffin... euh ça c'est une expression du sud alors on reprend vous voyez ? Le monument est ouvert de telle heure à telle heure comme les médiathèques et les musées et les ... ». Un vrai métier qui se passe bien des techniques de synchronisation sur les coups de gueule de nos clients ... euh je veux dire de nos visiteurs ... de type commercial ... alors là je bafouille... Bon eh bien d'accord je ne dirai plus rien, et puis non je ne ferai plus rien de serviable parce que ce n'est pas rentable cette histoire, d'ailleurs déjà je ne fais plus rien, je ne fais même plus mon âge dans tout ce bazar alors vous voyez ? ce n'est pas de la feignantise, hein ? Grosse lassitude ...

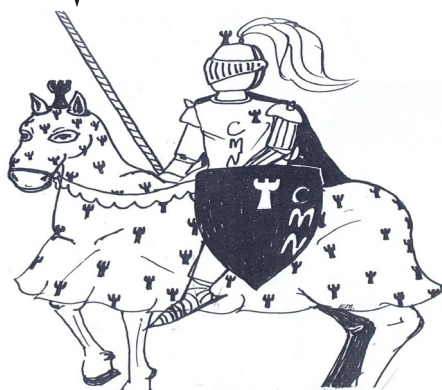
Laurence Arias, Château d'If

Gratuité ... jamais vraiment gratuite.

Depuis le 4 avril, le Président de la République a instauré la gratuité pour les moins de 26 ans et pour les enseignants dans les musées et monuments nationaux. Cette mesure est une manière de tenir partiellement une promesse de campagne après le bilan mitigé de l'expérimentation de la gratuité, l'année dernière. Mais on ne peut s'empêcher de penser que cette mesure n'est pas totalement gratuite. Même si la CGT est plutôt favorable à la mise en place de la gratuité ou à des baisses tarifaires significatives permettant une plus grande démocratisation de la culture, pour nous, ces mesures sont insuffisantes si il n'y a pas de moyens supplémentaires pour accompagner le public, notamment ceux pour qui franchir la porte d'une institution culturelle n'est pas un acte évident. De plus, comment un établissement comme le CMN pourra-t-il compenser le manque à gagner s'il n'y a aucune compensation financière pour accompagner cette mesure ? En effet, comment tenir de tels engagements avec un service de qualité égale, quand en même temps on réduit les effectifs dans la Fonction Publique et on demande aux établissements d'être plus autonomes financièrement ? Les réponses seront très certainement : **Augmenter les droits d'entrée** pour les autres catégories de visiteurs. **Rendre payant des services jusqu'à présent gratuits** comme les visites guidées assurées par les agents d'État ; ou comme tentent de le mettre en place certains administrateurs, réduire cette prestation à une simple présentation de quelques minutes en renvoyant le « client » sur des visites payantes s'ils souhaitent en savoir plus. **Réduire les dépenses de fonctionnement** du CMN tant en terme de personnel que sur les moyens mis à disposition pour faire fonctionner les monuments. Ce qui veut dire « in fine » que les monuments seront peut être gratuits pour certains mais avec des prestations de moins bonne qualité pour tous. **Utiliser les monuments et leurs images** à des fins privées... **Développer le mécénat** pour, par exemple, sponsoriser la restauration de tel ou tel site ce qui se fait d'ores et déjà au détriment des petits monuments pas assez prestigieux pour une multinationale souhaitant se donner une bonne image tout en bénéficiant de dégrèvements fiscaux... Le monument perd son identité culturelle pour être réduit à un panneau publicitaire, ou comme le dit notre chère Présidente, Isabelle Lemesle, « une marque » qu'il faut faire connaître comme une vulgaire paire de baskets.

Le Directeur Général du CMN décoré chevalier de la Légion d'Honneur (authentique !)

Un nouveau chevalier au CMN ? Non, du Puy-du-Fou, ni le prochain projet c'est notre Directeur Général qui vient d'Honneur ! (Voir le Journal Officiel du Saura t-il porter haut et fort les



ce n'est pas la dernière attraction «culturelle» de Madame Lemesle ! d'être décoré Chevalier de la Légion 12 avril 2009, NOR: PREX 0905070D). couleurs du CMN ?

Sections SNMH-CGT de France et de Navarre

Aquitaine Poitou-Charentes

Secrétaire	Pierre Thomas (La Rochelle)	tél: 06.37.79.28.65
Tésorière	Colette Joyeux (Charroux)	tél/fax: 05.49.87.62.43
Adjoint	Josy Pader-Smith (Les Eyzies)	tél/fax: 05.53.59.60.30
Membres du bureau	Laetitia Lalière (Castelneau-Bretenoux), Robert Knutsen (La Rochelle), Eric Ravet (Beaulieu), Patrick Stammengna (La Rochelle), Patrick Stephan (Cadillac)	

Auvergne

Secrétaire	Amandine Duverneuil	tél: 04.73.53.14.55
Secrétaire adjoint	Alain Soissons	fax: 04.73.53.14.21
Trésorière	Sophie Grolet	

Bourgogne/Rhône-Alpes/Champagne Ardennes

Secrétaire	Véronique Robert (Cluny)	tél: 03.85.59.15.93
Adjoints	Béatrice Lacomblez (Palais du Tau)	fax: 03.85.59.82.00
Trésorier	Jean-Louis Genevois (Cluny)	

Centre Val-de-Loire

Secrétaire	David Desportes (Angers)	tél: 02.41.86.48.77
Adjoints	Monique Chemin (Azay),	fax: 02.41.87.17.50
Trésorière	Pascale Joyeux (Azay)	tél: 02.47.45.42.04
Membres du bureau	Anne-Marie Point, Christophe Poux, Anne Lalœ, Eric Desboudard, Sonia Messmer.	

Domaine national de Saint-Cloud

Secrétaire	Didier Guérin	tél: 01.41.12.02.90
Adjoint	Olivier Tarrius	fax: 01.47.71.38.20
Trésorière	Sonia Acurio	
Membres du bureau	Mourad El Gares, Yves Poudevigne, Claude Claudon, Hélène Sahiram, Maria-Dolorés Chanvallon, Snigda Desjardins, Caroline Ambou, Alphonse Ambou, Yanina Davalos, Nathalie Dieul, Miguel Mena, Pithere Lermina, Siva Shiram	

Ile-de-France

Secrétaire	Elisabeth Mayeur (Notre-Dame)	tél: 06.46.32.60.58*
Adjoint	Jean-Elie Strappini (Notre-Dame)	fax: 01.40.15.51.77*
Trésorière	Chantal Pérhélin (Sainte-Chapelle)	
Trésorière adjoint	Chantal Curtelin (Notre-Dame)	
Membres du bureau	Elisabeth Tricot (Vincennes), Boubacar Keïta (Notre-Dame), Avila Paquito (Vincennes), Denis Aland (Panthéon), Fabrice Vincent (Sainte-Chapelle), Colette Leborgne (Champs sur Marne), Denis Berry (Champs sur Marne), Annie Coutantic (Saint-Denis), Francoise Marrec (Vincennes), Thomas Pucci (Saint-Denis), Antoine Floris (Conciergerie), Sandra Decourssièr (Palais Royal)	

Languedoc-Roussillon

Secrétaire	Roger Ricciuti	tél: 04.68.11.70.70*
Adjoints	Fabienne Calveyrac	fax: 04.68.11.70.71*
Trésorière	Pascale Gorry	
Adjoint	Sébastien Durand	
Membres du bureau	Amancio Requena, Anne Catala, Jean-Louis Gasc, Cathy Laemle, Regine Stasse, Adèle Aufferman, Frédéric Aufferman, Ingrid Sparbier, Véronique Barthe.	

Provence

Secrétaire	Laurence Arias (If)	tél: 06.03.06.25.26
Adjoints	Olivier Longépé (If), Sylvie Jacquot (Montmajour)	04.91.59.02.30
Trésorière	Anne Levassort (Fort Saint-André)	fax: 04.91.59.05.62
Adjoint	Marylène Roller (Glanum)	
Membres du bureau	Vincent Oulet (Sade), Sylvie Oulet (Sade), François Le Bihan (If), Nadia Abry (If), Sandrine Bernabeu (Montmajour), Julien Catala (Glanum), Nathalie Coineau (Glanum), Françoise Pichon (Montmajour)	

(Attention! La plupart des numéros de téléphones et de fax sont ceux des monuments, les quelques numéros donnant dans des locaux syndicaux sont marqués d'une étoile: *)

E p h é m é r i d e

DATE	RÉUNION	INTERVENANTS
03.03.2009	Bureau national CGT Culture	Gontier, Méreau
	Observatoire précarité	Pucci, Mayeur
06.03.2009	Réunion section Ile-de-France	
07.03.2009	Commission de secours	Gontier, Mayeur
09.03.2009	Usure professionnelle	Desportes, Poudevigne, Méreau
11.03.2009	Préparation CHS Sud-est	Arias, Le Bihan, Levassort, Ricciutti, Franon Dalloz, Laemle, Catala, Méreau, Mayeur
12.03.2009	CHS Sud-est	La dream team
	Réunion de section de Saint-Cloud	
16.03.2009	AG Palais royal	Pucci, Mayeur
17.03.2009	AG Conciergerie, Sainte-Chapelle, Conciergerie	Mayeur, Strappini
	AG Château de Vincennes	Les mêmes malfaiteurs
18.03.2009	Diffusion de tracts à l'hôtel de Sully	Méreau, Pucci
..	AG Panthéon	Gontier, Mayeur
19.03.2009	AG Arc de triomphe	Gontier, Pucci, Strappini
..	Journée de grève interpro et interconf': plus haut, plus beau et plus fort que le 29 janvier	3 millions de manifestants partout en France (Marseille, Paris...mais aussi Bagnols-sur-Cèze...)
23.03.2009	Préparation CHS Nord-Ouest-Ile-de-France	Pucci, Mayeur, Acurio, Poudevigne, Desboudard, Berry, Daelman
24.03.2009	CHS Nord-Ouest-Ile-de-France	Mêmes causes, mêmes effets
	CMN : action sociale	Gontier, Pucci
02.04.2009	Commission exécutive CGT Culture	Gontier, Méreau, Pucci Strappini
03.04.2009	Commission exécutive CGT Culture	Gontier, Méreau, Pucci Strappini
07.04.2009	Commission de secours	Mayeur
08.04.2009	Préparation CHS Sud-Ouest	Joyeux, Stephan, Point, Urizzi, Pader-Smith, Méreau, Mayeur, Pucci
09.04.2009	CHS Sud-Ouest	Les même et on recommence !
17.04.2009	Pierrefonds	Pucci, Berry, Mayeur
21.04.2009	Usure professionnelle	Poudevigne, Desportes, Méreau
27.04.2009	Réunion sur statut des contractuels	Méreau, Pucci, Mayeur, Guillaumet
28 et 29.04.2009	Commission exécutive SNMH-CGT	Les heureux élus du congrès de novembre !
29.04.2009	Conseil d'administration	Méreau, Chemin

A d h é r e z ... R é - a d h é r e z ...

NOM et PRENOM :

Adresse administrative :

Etes vous (1) : Titulaire

Contractuel

Vacataire

Service :

Corps :

Grade :

Indice de traitement :

Salaire net (pour les vacataires) :

Adresse personnelle (facultatif) :

Mail (facultatif) :

Je joins un chèque d'un montant de..... euros (soit 1% du salaire net), correspondant à mois de cotisation.

J'opte pour le prélèvement automatique (1) : OUI NON

(1) rayer les mentions inutiles.

Signature :